

NOTE IMPORTANTE

Chers parents,

OBJET : ADMISSION À LA PLACE À CONTRIBUTION RÉDUITE

Si vous lisez ces quelques lignes c'est que vous vous apprêtez à intégrer votre enfant dans un service de garde affilié au bureau coordonnateur du CPE La Rose des Vents.

Votre responsable de garde vous a remis une trousse d'inscription, dans laquelle se retrouve des formulaires essentiels à la demande de contribution réduite.

Le bureau coordonnateur a, entre autres, un mandat de déterminer l'admissibilité du parent selon un règlement qui le détermine. Ainsi il est prévu dans la Loi et par règlement aux articles *16, 17 et 18 sur la contribution réduite*, les conditions d'admission auxquels vous devez vous qualifier préalablement avant de pouvoir avoir accès au tarif quotidien de 7\$ pour vos frais de garde.

Nous vous invitons donc à vous empresser de compléter le formulaire de demande de la place à contribution réduite, à y joindre toutes les pièces justificatives exigées et à fournir votre entente de services conclue avec votre responsable de garde en milieu familial. Votre RSG a la responsabilité de nous transmettre sans délais, votre demande d'admissibilité. La décision du bureau coordonnateur sera rendue dans les cinq jours de la réception de votre demande. Il va sans dire que si la fréquentation de votre enfant débute avant que notre décision soit rendue, vous devrez payer le plein tarif à votre RSG car le versement de la subvention ne peut être rétroactif à la date de la décision du bureau coordonnateur.

Nous vous remercions et demeurons disponibles pour toutes questions que vous jugerez utiles.

N'hésitez pas à nous contacter 450-979-3366.

L'administration du BC